
ICANN78 | Semaine de préparation – Point d'information sur la conformité contractuelle
Lundi 9 octobre 2023 – 10h00 à 11h00 HAM

MAY KIM :

La séance va commencer, nous allons enregistrer.

Bonjour et bienvenue à cette mise à jour du programme de conformité contractuelle de l'ICANN lors de la semaine de préparation à l'ICANN78. Je suis May Kim et je vais gérer la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter qu'elle est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendu de l'ICANN.

Pendant la séance, les questions et les commentaires envoyés à travers la fonction questions et réponses seront lus à haute voix lorsque l'animateur nous l'indiquera. Les questions écrites sur le chat pourraient ne pas être lues à haute voix.

Le service interprétation pour cette séance inclura l'anglais, le français, l'espagnol, le chinois, le russe, l'arabe et le portugais. Vous pouvez cliquer sur l'icône d'interprétation sur Zoom et sélectionner la langue dans laquelle vous souhaitez suivre la séance.

Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main sur la salle Zoom et lorsque le facilitateur de la séance vous l'indiquera, allumez votre microphone et prenez la parole. Veuillez dire votre nom pour les registres ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Au moment d'intervenir, assurez-vous de mettre sur muet tous vos autres dispositifs et leurs notifications. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Cette séance inclut une transcription automatisée en temps réel. Veuillez noter que la transcription n'est pas officielle ni ne fait autorité. Pour pouvoir voir la transcription en direct, cliquez sur le bouton Closed Captions dans la barre à outils de Zoom.

Pour garantir la transparence de la participation au modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons d'accéder aux séances de Zoom avec votre nom complet. Aujourd'hui, notre programme inclura le rapport de l'audit des obligations du bureau d'enregistrement de 2022 et le nouvel audit des obligations des opérateurs de registre de pleine portée. Nous discuterons des actions exécutoires liées aux données et aux mesures, ainsi que des autres initiatives de la communauté que nous soutenons.

À la fin de la séance, nous avons prévu une partie qui sera consacrée aux questions et réponses.

Sur ce, je vais céder la parole à notre vice-président sénior de la conformité contractuelle, Jamie Hedlund.

JAMIE HEDLUND :

Merci May et bonsoir à tous. Merci de nous avoir rejoints pour ce séminaire aujourd'hui, séminaire qui compte vous aider à vous préparer pour la réunion ICANN78. Avant de nous lancer dans le vif du

sujet, je voulais vous expliquer ce que nous faisons au cas où vous ne le sauriez pas.

Notre rôle est de veiller à ce que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre mettent en œuvre et se conforment aux politiques élaborées par la politique et aux autres obligations contractuelles qui sont incluses dans les contrats entre les bureaux d'enregistrement et/ou les opérateurs de registre et l'ICANN. Nous veillons à garantir que les politiques qui sont élaborées à travers les processus d'élaboration de politique soient effectivement mises en œuvre. C'est l'essentiel de notre rôle et en tant que communauté, au fur et à mesure que nous élaborons de plus en plus politiques, pour lutter contre l'utilisation du DNS entre autres, notre rôle est devenu de plus en plus important, et ce dans le cadre des nouveaux gTLD également.

Comment le faisons-nous ? Nous le faisons à travers les dossiers qui sont présentés à travers les services de conformité contractuelle avec les plaintes que nous recevons, mais également à travers des audits des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre que nous faisons deux fois par an.

Une autre partie de notre rôle est de faire du travail de sensibilisation auprès des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement, mais également auprès d'autres au sein de la communauté qui pourraient avoir des problèmes avec leur nom de domaine. Ceci est d'une importance particulière dans les pays où l'anglais n'est pas la langue principale.

Nous publions des données et des indicateurs à propos de nos activités et nous vous encourageons à visiter ces pages et à consulter ces documents. Nous allons partager le lien tout à l'heure pour que vous puissiez le faire. Nous travaillons surtout avec les équipes de révision de la mise en œuvre des politiques et des recommandations de politiques, avec les groupes d'élaboration de politiques et avec d'autres qui s'occupent de ces domaines. Il ne nous appartient pas de donner notre avis par rapport au fait de savoir si une politique est adéquate ou pas. Notre rôle est de nous assurer que les obligations qui débouchent des nouvelles politiques et des négociations contractuelles soient claires et puissent être appliquées.

Je pense que c'est maintenant le tour de Yan. À vous.

YAN AGRANONIK :

Bonjour à tous, je suis Yan Agranonik, je suis le gestionnaire des audits de conformité contractuelle de l'ICANN et ma fonction est de surveiller les audits de conformité. Comme Jamie l'a dit, typiquement, nous avons des audits deux fois, une fois pour les opérateurs de registre et une fois pour les bureaux d'enregistrement. Et plus tôt dans l'année, nous avons publié un rapport de l'audit de conformité des bureaux d'enregistrement que nous avons entrepris en novembre 2022. En mai cette année, nous avons complété cet audit. Il y a eu 15 bureaux d'enregistrement qui ont fait un audit complet, qui sont passés par cette vérification complète, sachant que toutes les dispositions de conformité étaient incluses dans l'audit.

Vous savez peut-être ou vous pouvez ne pas savoir que nous utilisons un contractuel pour l'accomplissement de ces audits. Pour vous rassurer, nous avons un tiers neutre qui réalise ces audits. Nous avons publié en juin 2023 un rapport consolidé que vous trouverez sur la page consacrée aux audits. Par ailleurs, toutes les personnes ou toutes les entités faisant l'objet d'un audit, dans ce cas-là les titulaires de nom de domaine, pouvaient indiquer les problèmes le cas échéant. Diapo suivante.

En août de cette année, nous avons lancé un nouvel audit de conformité des opérateurs de registre. Nous avons sélectionné 19 opérateurs de registre à partir des critères qui sont dénoncés sur la diapo. Mais en général, il s'agit d'opérateurs de registre qui n'étaient jamais passés par un audit auparavant. On a cherché des opérateurs de registre ayant un grand nombre de noms de domaines, à savoir 5 000 ou plus – s'ils avaient moins de 5 000 domaines sous gestion, ils n'étaient pas inclus dans l'audit – et s'il y avait des domaines qui étaient identifiés dans le rapport DAAR. Au cas où vous ne sauriez pas de quoi il s'agit, il s'agit d'un outil de l'ICANN qui consolide les données des listes de blocage qui sont disponibles au public, qui consolide tous les rapports de cas d'utilisation malveillante des noms de domaine.

Ici, toutes les entités ont répondu à nos demandes d'information, tous ces opérateurs de registre qui devaient faire l'objet de l'audit. Nous avons reçu toutes les réponses. Nous sommes sur le point de clore la première étape. Et comme d'habitude, à partir de maintenant, chacune des entités sous vérification recevra le rapport de son audit avec ce que nous signalerons comme des problèmes ou pas. À la fin du processus,

nous publierons un rapport d'audit consolidé et normalement, ce devrait être avant la fin de cette année.

Voilà tout de mon côté, merci.

LETICIA CASTILLO :

Merci Yan. Ici Letitia Castillo, je me présente. Je vais présenter une vue d'ensemble de nos actions d'application.

Au cours des derniers mois, nous avons préparé les données d'audit à propos de l'utilisation malveillante de DNS. Entre septembre 2022 et août 2023, le service de conformité contractuelle a reçu plus de 14 000 nouvelles plaintes, dont la plupart portaient sur des obligations des bureaux d'enregistrement, alors que plus de 1 000 portaient sur des exigences des opérateurs de registre. Ceci ne veut pas dire qu'on a travaillé sur seulement 14 344 nouvelles plaintes ; nous avons traité beaucoup plus de plaintes. Ces chiffres que je montre à l'écran sont les plaintes que nous avons reçues pendant la période qui se sont ajoutées aux autres dossiers que nous avons déjà.

Dans le cas des plaintes valides, nous avons envoyé plus de 3 000 notifications aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre pour demander des preuves et des informations en lien avec les obligations associées aux politiques de l'ICANN qui sont contenues dans les contrats. Les obligations pour lesquelles nous avons contacté les opérateurs de registre en général faisaient partie des contrats d'accréditation. Dans le cas des bureaux d'enregistrement, il s'agissait de l'article 3.18 du RAA et pour les opérateurs de registre, dans l'annexe 4 ou la spécification 3 des RA.

Nous avons pu résoudre 2 263 enquêtes de conformité avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre et nous avons pu conclure plus de 11 000 plaintes qui n'étaient pas valables une fois que nous avons passé en revue toutes les données pertinentes et les informations. Là, nous avons des données comme la quantité totale de noms de domaine au premier niveau, la quantité de nouveaux enregistrements, si c'était des renouvellements, des transferts ou autres. Et nous avons envoyé plus de 1 700 notices dans ce cas-là.

Je reprends. Je disais que nous avons pu conclure 2 263 enquêtes de conformité avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement parce qu'ils ont pu montrer qu'ils étaient en conformité avec les exigences contractuelles, qu'ils avaient résolu le problème ou qu'ils avaient des mesures pour montrer comment ils allaient gérer le problème à l'avenir. Dans très peu de cas, on a désaccrédité les entités.

Nous avons pu conclure plus de 11 000 plaintes qui n'étaient pas valides. Dans ces cas-là, nous avons communiqué avec le requérant ou le plaignant, à plusieurs reprises très souvent, mais nous avons vérifié si c'était dans le domaine d'application de notre pouvoir ou pas et nous avons déterminé que les plaintes n'étaient pas valides parce que la réponse était négative. Lorsqu'on n'avait pas d'accès direct au nom ou à leur gestion, on ne pouvait rien faire non plus. On leur demandait donc de nous dire ce qu'ils voulaient. Parfois, ils nous demandaient de suspendre des noms de domaine, d'autres fois de les supprimer. Et ces noms de domaines ont été interrompus et l'interruption ou la mise en suspension était accompagnée d'informations qui pourraient leur être

utiles pour savoir comment s'y prendre et pour ne pas créer de nouveaux dossiers auprès de nos parties contractantes.

Nous allons voir maintenant le volume de plaintes associées à l'utilisation malveillante de DNS. Les plaintes en lien avec l'utilisation malveillante de DNS par les bureaux d'enregistrement sont abordées dans l'article 3.18 du RAA.

Entre septembre 2022 et deux août 2023, nous avons suivi les exigences de répondre dans les 24 heures lorsque nous recevons ces plaintes de la part des forces de l'ordre et d'autres autorités qui sont dans la juridiction des bureaux d'enregistrement. L'obligation de fournir des contacts, les procédures à suivre ainsi que l'obligation d'entretenir des registres en lien avec les rapports d'abus que reçoivent les forces de l'ordre étaient abordées ; voilà les obligations. Pour la période entre septembre 2022 et août 2023, notre service a reçu 5 183 nouvelles plaintes pour utilisation malveillante et nous avons envoyé 996 notices aux bureaux d'enregistrement.

Je disais à l'instant qu'il existe une exigence de passer en revue les rapports des autorités dans les juridictions permanentes dans les 24 heures. Nous avons fait un suivi de cela et nous avons élaboré des indicateurs. Pendant la période, nous avons eu un tel dossier qui a été traité. Le reste était des rapports d'un autre ordre et c'est normal. Par exemple, dans l'année civile 2022, on n'a pas eu de cas qui implique un bureau d'enregistrement et qui a été présenté par une force de l'ordre dans la juridiction dans laquelle était inscrit le bureau d'enregistrement et par conséquent traité suivant notre article 3.18 du RAA.

Dans tous les cas, nous avons demandé au bureau d'enregistrement des explications et nous leur avons demandé de nous présenter des informations nous expliquant comment ils avaient géré le signalement d'utilisation malveillante. Toutes les informations et les registres disponibles ont été vérifiés. La réponse apportée a été vérifiée comme étant appropriée. Nous avons également passé en revue les procédures de gestion d'utilisation malveillante du DNS qui impliquaient le bureau d'enregistrement.

Pendant la période, nous avons pu clore 800 cas qui impliquaient des bureaux d'enregistrement sachant que l'action entreprise dans 44 % des cas était de mettre en suspension le nom de domaine ou les services d'hébergement du fournisseur. Pendant la période, nous avons également pu clore plus de 4 000 plaintes parce qu'elles étaient invalides. Dans ces cas-là, nous n'avons pas contacté les bureaux d'enregistrement et approximativement 56 % des cas n'étaient pas accompagnés de preuves de signalement d'utilisation malveillante ou d'abus qui étaient présentées auprès du bureau d'enregistrement, ce qui était une exigence comme on a expliqué auparavant. À peu près 13 % des cas impliquaient des noms de domaine de premier niveau géographiques, donc des ccTLD, qui ne font pas partie des contrats d'accréditation de l'ICANN, qui sont en dehors de notre portée. Dans à peu près 70 % des cas, les noms de domaines n'étaient pas les seuls. En général, on a plus d'un nom de domaine dans le même cas. Diapo suivante. Merci.

Voilà ici un résumé des actions qui ont été prises depuis septembre 2022 jusqu'à ce jour. Nous avons commencé plus de 2 000 enquêtes

avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre et la plupart des types de plaintes et des dossiers sont clos ensuite pendant la période de résolution. Nous communiquons avec les parties contractantes concernant les détails du problème, nous voyions comment le régler. Mais dans la plupart des cas, les parties contractantes fournissent des preuves et on parvient à résoudre les questions. Cependant, si au bout lorsque nous avons mis en œuvre toutes les possibilités il n'y a pas de résultat, nous passons à ce moment-là une soumission formelle et il s'agit ici d'un avis de violation qui est envoyé au parti démocratique par exemple et à ce moment-là, on voit comment le résoudre. Si cela n'est pas résolu en temps voulu, on va passer à la suspension ou à la clôture de l'accréditation de ces personnes. Depuis le mois de septembre 2022, nous envoyons un avertissement formel qui inclut un manque concernant la conformité avec tout ce qui concerne l'envoi de services et les preuves. Tout cela donne lieu à une suspension.

En haut de cette diapositive, vous voyez le lien avec notre équipe de mise en œuvre ou d'application. J'en ai terminé. Je vais maintenant donner la parole à Jonathan Denison.

JONATHAN DENISON :

Merci.

Comme vous le voyez ici, nous passons beaucoup de temps à travailler sur la conformité. Nous faisons aussi un travail avec le groupe de travail de politique et autres initiatives ; nous travaillons donc avec eux. Nous travaillons dans le domaine de la conformité. Nous avons aussi tout un

aspect politique et comme Jamie l'a dit, nous participons au processus politique en fournissant une opinion concernant la réalité que nous avons au niveau de l'application de certaines politiques préalables, que ce soit pour l'application pratique des réglementations, la terminologie qui est utilisée pour les politiques.

Comme cela a été dit, notre principale préoccupation va être non pas les politiques en elles-mêmes, mais si ces politiques sont applicables. Nous participons au travail des groupes de travail sur l'élaboration des politiques pour cela et nous consacrons beaucoup de temps à ces questions. Nous suivons aussi l'élaboration de ces politiques. Nous avons des indicateurs, des systèmes de reporting qui sont disponibles. Nous fournissons des ressources aussi aux différents groupes de travail et aux initiatives qui existent en général. On essaie, par exemple, de fournir des informations concernant certains indicateurs. Dans ce sens-là, je dirais que très souvent, nous passons beaucoup de temps à nous assurer que nous sommes bien prêts pour tout ce qui peut surgir dans le futur.

Sur cette prochaine diapositive, vous verrez différents exemples des activités auxquelles nous avons participé récemment, par exemple l'EPDP sur la spécification temporaire, le PDP sur la révision des politiques de transfert, les directives pour les IDN et la mise en œuvre des IDN, la mise en œuvre des mécanismes de protection des droits, bien sûr le RDS, les procédures ultérieures SubPro. Nous avons différentes personnes qui sont des experts dans différents domaines et qui travaillent dans ces groupes. On est là si vous avez besoin d'aide, vous pouvez nous joindre au niveau du groupe de conformité. Sinon,

nous avons aussi une page consacrée à la conformité et que vous voyez ici sur l'écran.

J'en ai terminé et nous passons à la partie des questions et des réponses si vous en avez.

MAY KIM :

Merci. Il y a une question dans la partie des questions et des réponses et je vais la lire. C'est une question de Reg Levy de Tucows : « Quels sont les moyens que vous avez lorsqu'un dossier est ouvert entre les réponses de l'ICANN et les parties contractantes ? Et avant que l'ICANN envoie sa prochaine réponse, y compris la clôture, que fait cette partie contractante ? Quelle est la possibilité de réponse et de temps de réponse ? »

LETICIA CASTILLO :

Je peux répondre à cette question et mes collègues continueront s'ils ont quelque chose à ajouter.

Merci Reg pour cette question. Je dirais que cela dépend. Nous avons certains cas dans lesquels nous pouvons fournir une réponse dans les 10 jours à venir et nous avons d'autres cas pour lesquels on a besoin de faire une révision plus détaillée, cela demande plus de temps. Parfois, on doit revenir aux personnes à la personne qui a présenté le cas. Ensuite, on doit donner davantage de temps à la personne qui va s'occuper du dossier. Tout dépend du cas, je dirais.

Je vois que Reg a la main levée.

JAMIE HEDLUND : Oui, comme j'étais en train de vous le dire, Reg, ces moyennes ne seront pas très utiles puisque tout dépend de la complexité du cas, il y a des variables qui entrent en jeu qui font qu'on ne peut pas vraiment vous donner des informations qui aient du sens. En tout cas, les personnes portent plainte et nous faisons de notre mieux pour répondre à leurs

plaintes et effectuer les enquêtes nécessaires. Cependant, les cas ne se ressemblent pas et je ne pense pas que l'on puisse vous répondre vraiment.

REG LEVY : Merci beaucoup. Je vous remercie. De toute façon, je serais très intéressé. Si vous pouviez me fournir une réponse, ces moyennes m'intéressent. Merci.

MAY KIM : Parfait, merci.

Nous avons une autre question dans la partie des questions et des réponses : « Quel est les critères pour la conformité de l'ICANN quand on décide de fermer un cas pour le RAA 3.18 ou ce type de dossier ? Est-ce qu'il y a une possibilité d'atténuer les utilisations malveillantes du DNS ? »

LETICIA CASTILLO : Tout dépend des cas en particulier, tout dépend de ce qui a été présenté, tout dépend des explications qui seront données. En tout cas, je dis qu'à peu près 44 % des cas vont donner lieu à une révision. Si nécessaire, nous mettons en place des actions. Mais comme je vous le dis, tout dépend. Il y a des dossiers pour lesquels la plainte et le fait de ne pas avoir un contact en cas d'utilisation malveillante ou en cas de difficulté ou parfois c'est des questions de procédure, donc notre département va essayer d'obtenir ces informations qui manquent. Et si

vraiment ces informations ne sont pas fournies et ne sont pas envoyées, à ce moment-là, on passe à un degré supérieur.

Nous avons des indicateurs que nous publions de manière mensuelle. Ces indicateurs vont inclure des raisons pour les clôtures de dossier. Tout cela figure sur notre site.

MAY KIM :

Merci.

Je vois qu'il n'y a plus de questions. Si quelqu'un veut lever la main pour prendre la parole ou si vous avez une question, vous pouvez l'envoyer dans le chat ou dans la partie des questions et réponses. Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose au niveau du département de conformité ?

JAMIE HEDLUND :

Oui. Je vous encourage à me joindre personnellement ou à joindre notre équipe à compliance.icann.org. Si vous avez des suggestions, des préoccupations, quelque chose que nous pouvons faire pour améliorer notre travail, n'hésitez pas à nous le suggérer. En tout cas, merci à tous pour votre participation et j'espère vous retrouver tous à Hambourg. Merci.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ :

Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]